

***RENCONTRE REGIONALE DES
GESTIONNAIRES D'ESPACES
NATURELS D'ÎLE-DE-FRANCE***

29/09/2025 – SAINT-DENIS

***DÉFINITION D'UN SCHÉMA DE
RÉPARTITION DES USAGES***

-

***ESPACE NATUREL REGIONAL
DES SEIGLATS***

SOMMAIRE

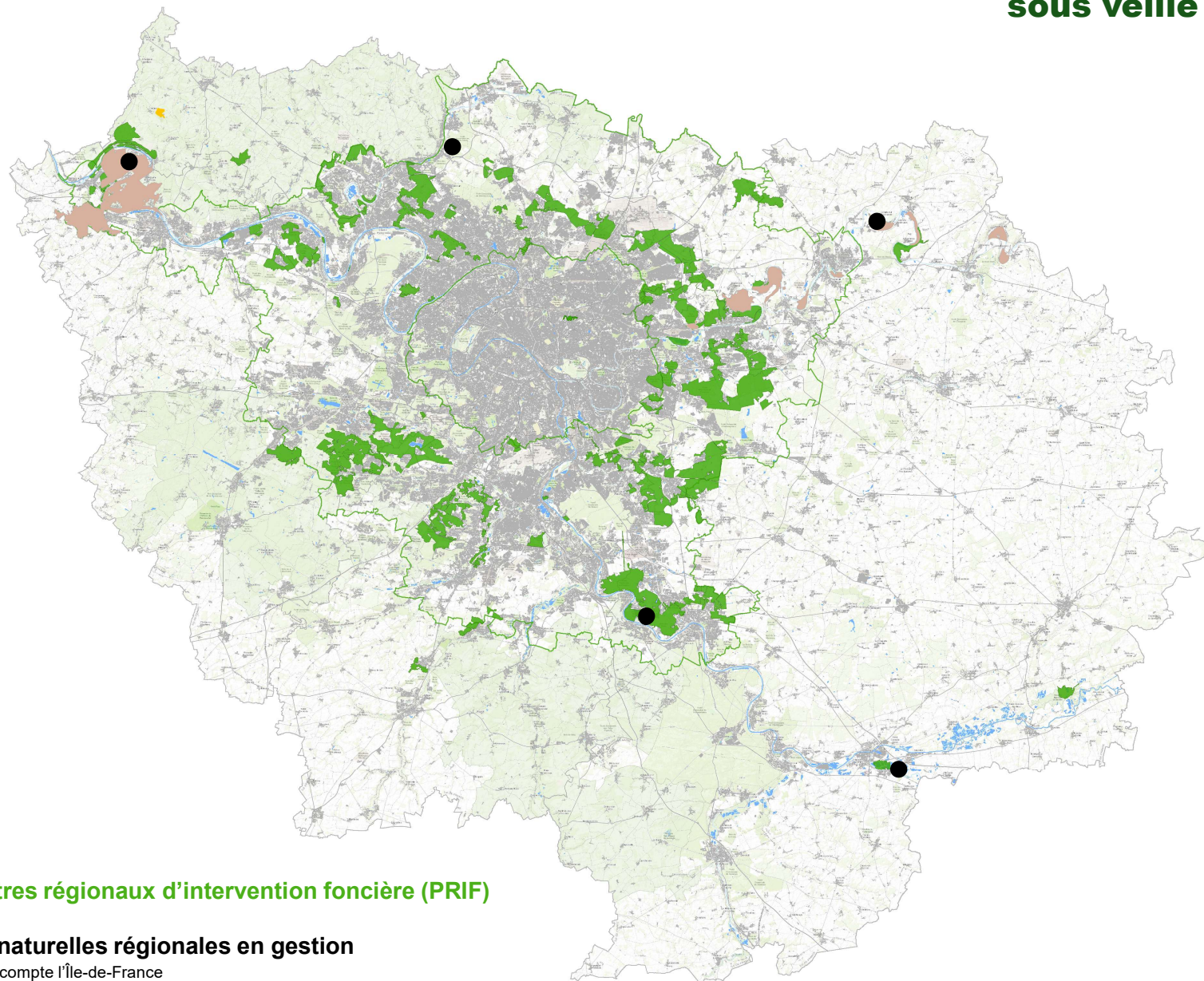
- 1 INTRODUCTION ET CONTEXTE
- 2 ENJEUX NATURALISTES
- 3 DEMARCHE, USAGES ET ENJEUX
- 4 SCHÉMA DE RÉPARTITION
- 5 PRÉCONISATIONS ET PERSPECTIVES

1.

INTRODUCTION ET CONTEXTE

LES PÉRIMÈTRES RÉGIONAUX

46 061 ha
sous veille foncière



58 Périmètres régionaux d'intervention foncière (PRIF)

● **5** Réserves naturelles régionales en gestion
sur les 13 que compte l'Île-de-France

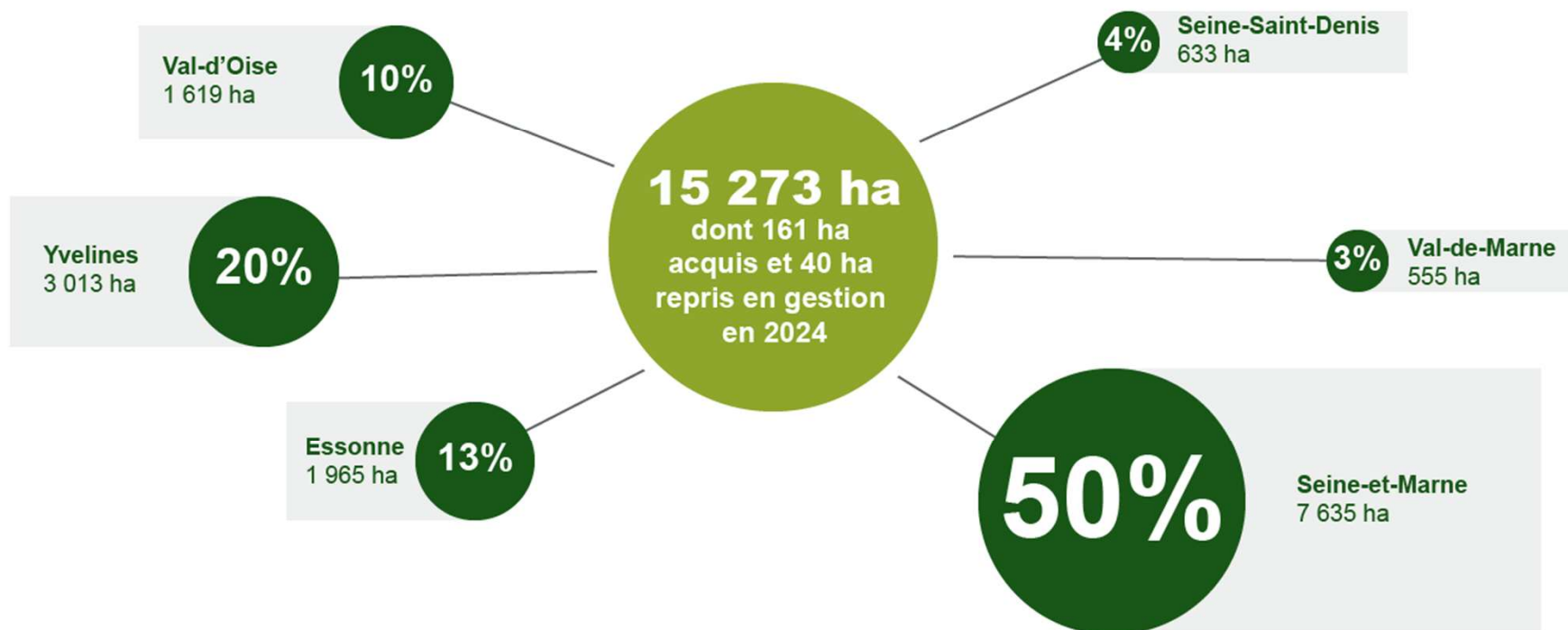
■ **3** sites Natura 2000 en animation (8700 ha)

■ **Domaine régional de Villarceaux,**
(espaces extérieurs gérés par Île-de-France Nature)

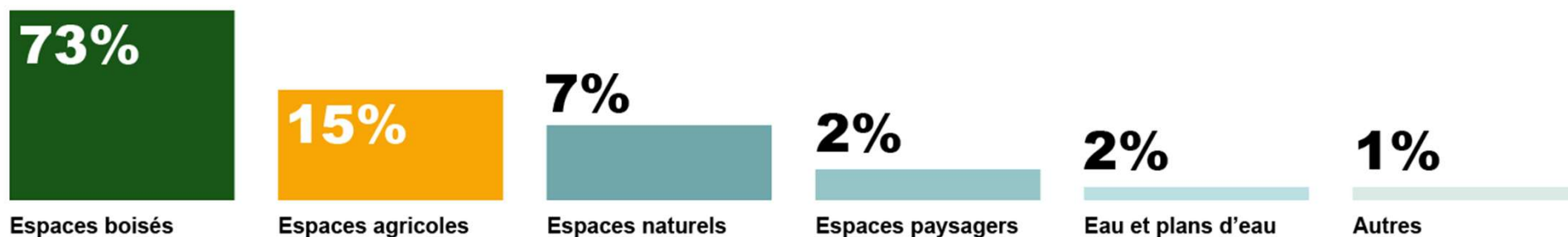
Sources : Esri, HERE, Garmin, Intermap, increment P Corp., GEBCO, USGS, FAO, NPS, NRCAN, GeoBase, IGN, Kadaster NL, Ordnance Survey, Esri Japan, METI, Esri China (Hong Kong), ©OpenStreetMap contributors, and the GIS User Community

LES CHIFFRES CLÉS (DONNÉES AU 31.12.2024)

Patrimoine régional géré par Île-de-France Nature **par département**



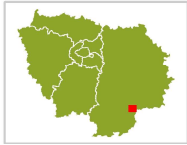
Patrimoine régional géré par Île-de-France Nature **par nature de terrain**



L'ESPACE NATUREL RÉGIONAL DES SEIGLATS



Périmètre régional d'intervention foncière des Seiglats (77)

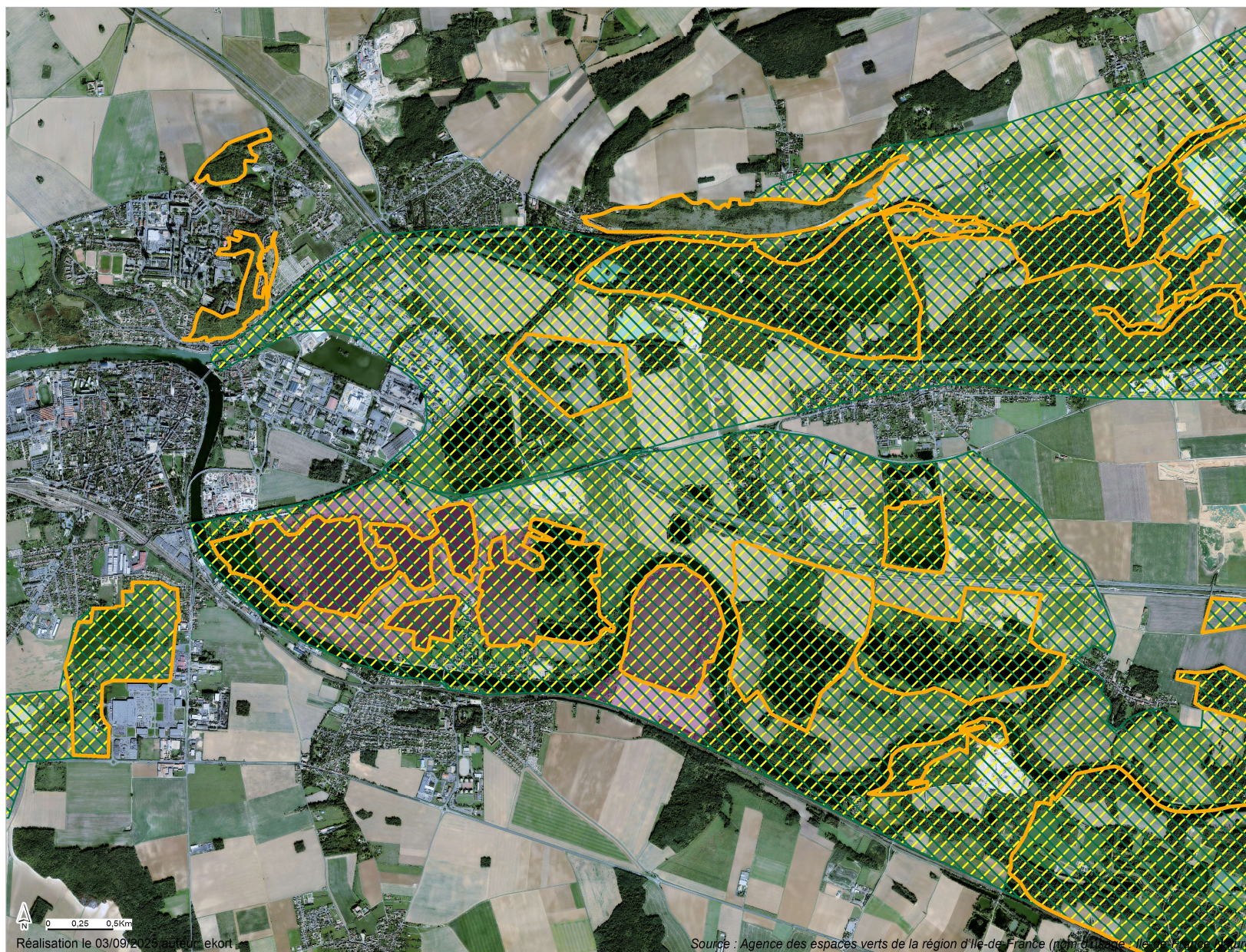


255 ha acquis sur les 297 composant le PRIF

L'ESPACE NATUREL RÉGIONAL DES SEIGLATS



Contexte du PRIF des Seiglats : zonages d'inventaires



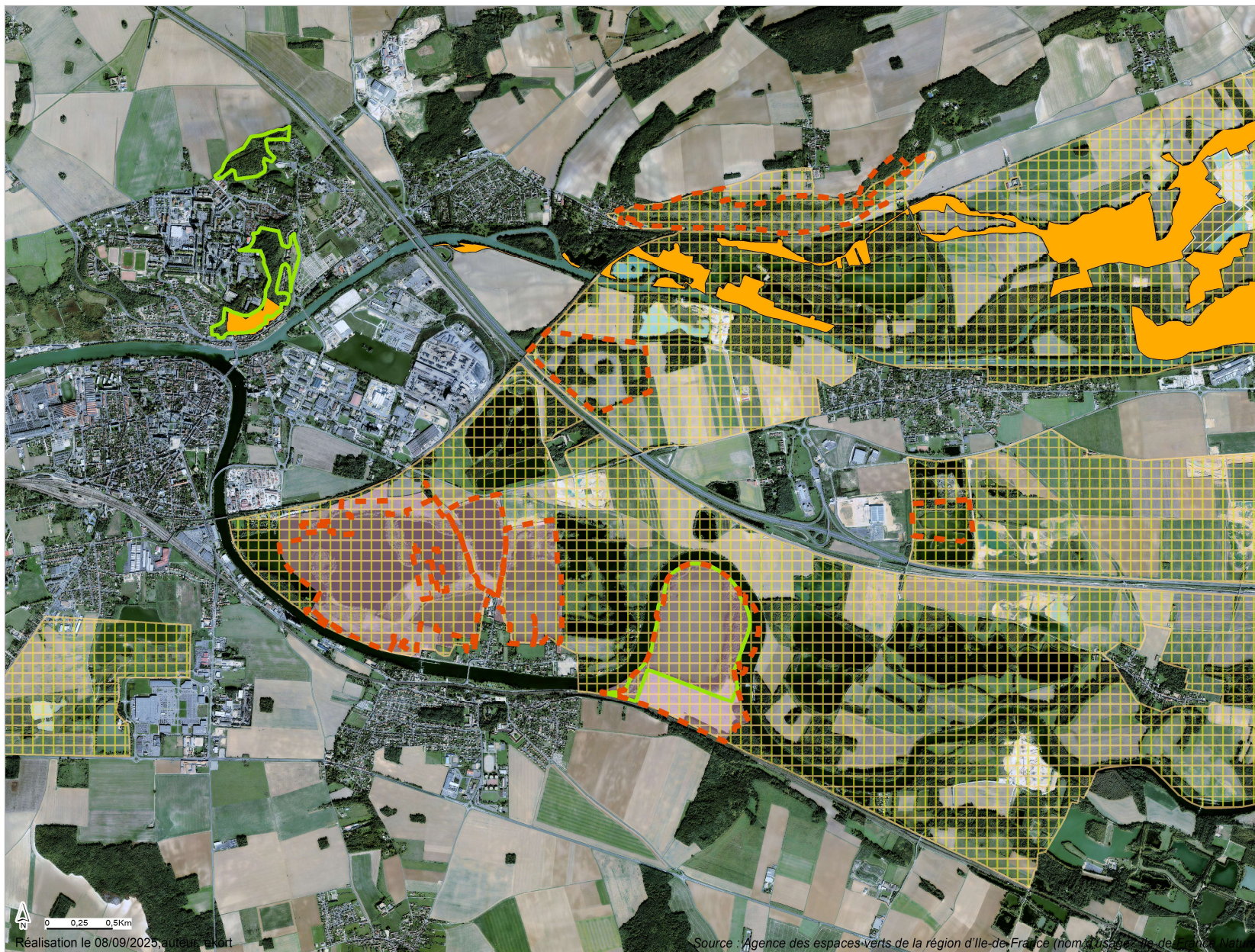
L'ESPACE NATUREL RÉGIONAL DES SEIGLATS



Contexte du PRIF des Seiglats : périmètres de protection



-  Périmètre régional d'intervention foncière
-  Arrêté de protection de biotope
-  Réserves Naturelles Régionales
-  Natura 2000 : sites d'importance communautaire
-  Natura 2000 : zones de protection spéciale



Réalisation le 08/09/2025, auteur : [nom]

Source : Agence des espaces verts de la région d'Île-de-France (nom d'usage : Île-de-France Nature)

L'ESPACE NATUREL RÉGIONAL DES SEIGLATS



**Réserve naturelle
régionale**
62,6 ha

Classement : 2009



Règlement

Liste des sujétions,
interdictions nécessaires à
la protection de la réserve
et les orientations
générales de gestion



**Arrêté préfectoral
de protection
de biotope**
281,65 ha

Classement : 2006



**Mesures
en faveur de la
préservation des
habitats**
Articles



**Périmètre régional
d'intervention
foncière**
296,7 ha

Création : 2002



**Selon les dispositions
prises par le
propriétaire ou
le gestionnaire**
Document d'orientation



Site Natura 2000
Directive Oiseaux
27 643 ha

Classement : 2006



**Document
d'objectifs**
Objectifs pour la
préservation d'espèces
et/ou d'habitats

Contraintes réglementaires définies dans l'APPB

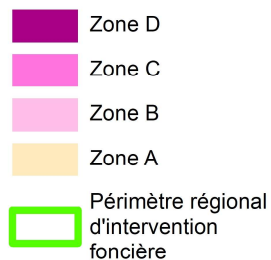


- Activités nautiques dont pêche en embarcation interdites du 15/11 au 01/03
- Vitesse des bateaux à moteur limitée à 3 nœuds le reste de l'année
- Interdiction des activités motonautiques toute l'année

Fréquentation du public interdite

Fréquentation du public sur les berges et accès au plan d'eau en embarcation interdits

Activités nautiques dont pêche en embarcation interdites du 15/11 au 01/03



Réalisation le 03/09/2025, auteur: ekort

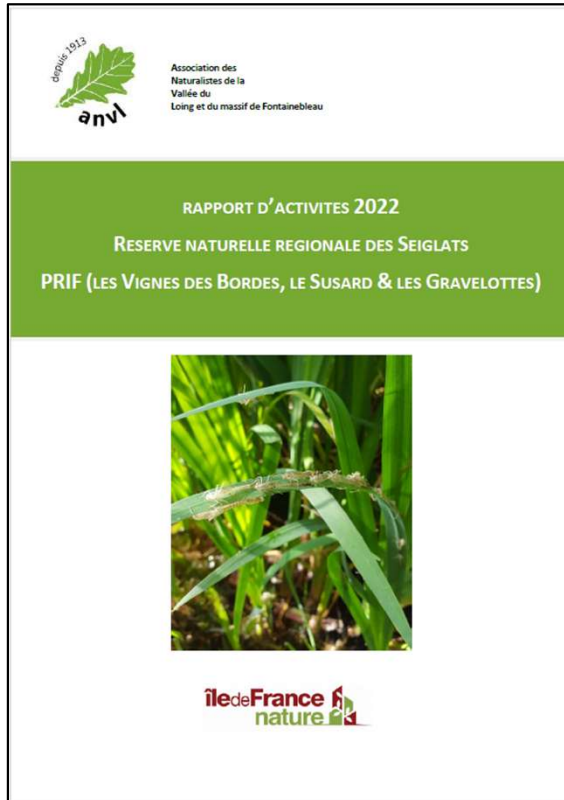
Source : Agence des espaces verts de la région d'Ile-de-France (nom d'usage : Île de France Nature)

2.

ENJEUX NATURALISTES

CONNAISSANCES – ETUDES & SUIVIS

Suivis
avifaunistiques
menés en régie

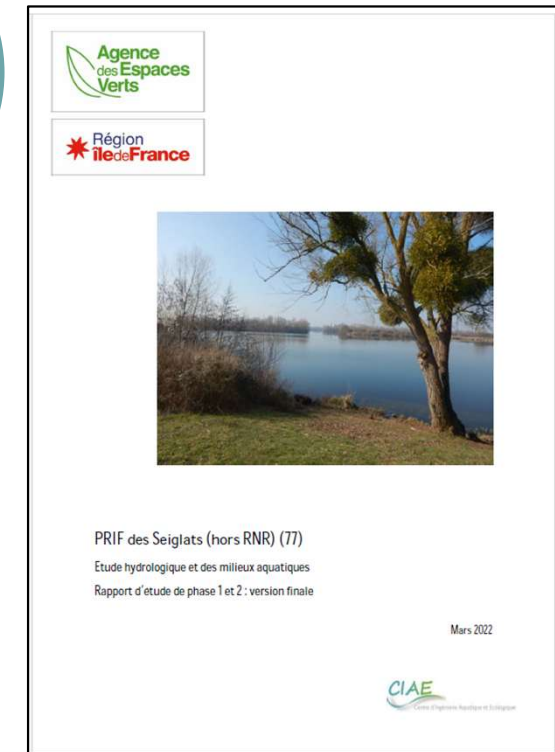


Suivis menés
par l'ANVL
-
conventions
de
partenariat
(2018 -2023)

Avifaune,
rhopalocères,
odonates,
orthoptères
+ données
opportunistes

Amphibiens,
reptiles,
avifaune,
mammifères
terrestres et
volants

Etude
faunistique
commanditée
à Ouest am'
(2020 – 2021)



Etude
hydrologique
et des milieux
aquatiques
commanditée
au CIAE
(2022)

2 ENJEUX – MILIEUX TERRESTRES

Flore & Habitats



Plus de 230 espèces de plantes
12 habitats naturels allant de l'*Alnion incanae* à l'*Arrhenatherion elatioris*

Avifaune



Une centaine d'espèces inventoriées
Espèces de milieux ouverts, semi-ouverts, humides ou aquatiques

Mammalofaune



9 espèces de chiroptères

Herpétofaune



2 espèces d'amphibiens,
2 espèces de reptiles

Entomofaune

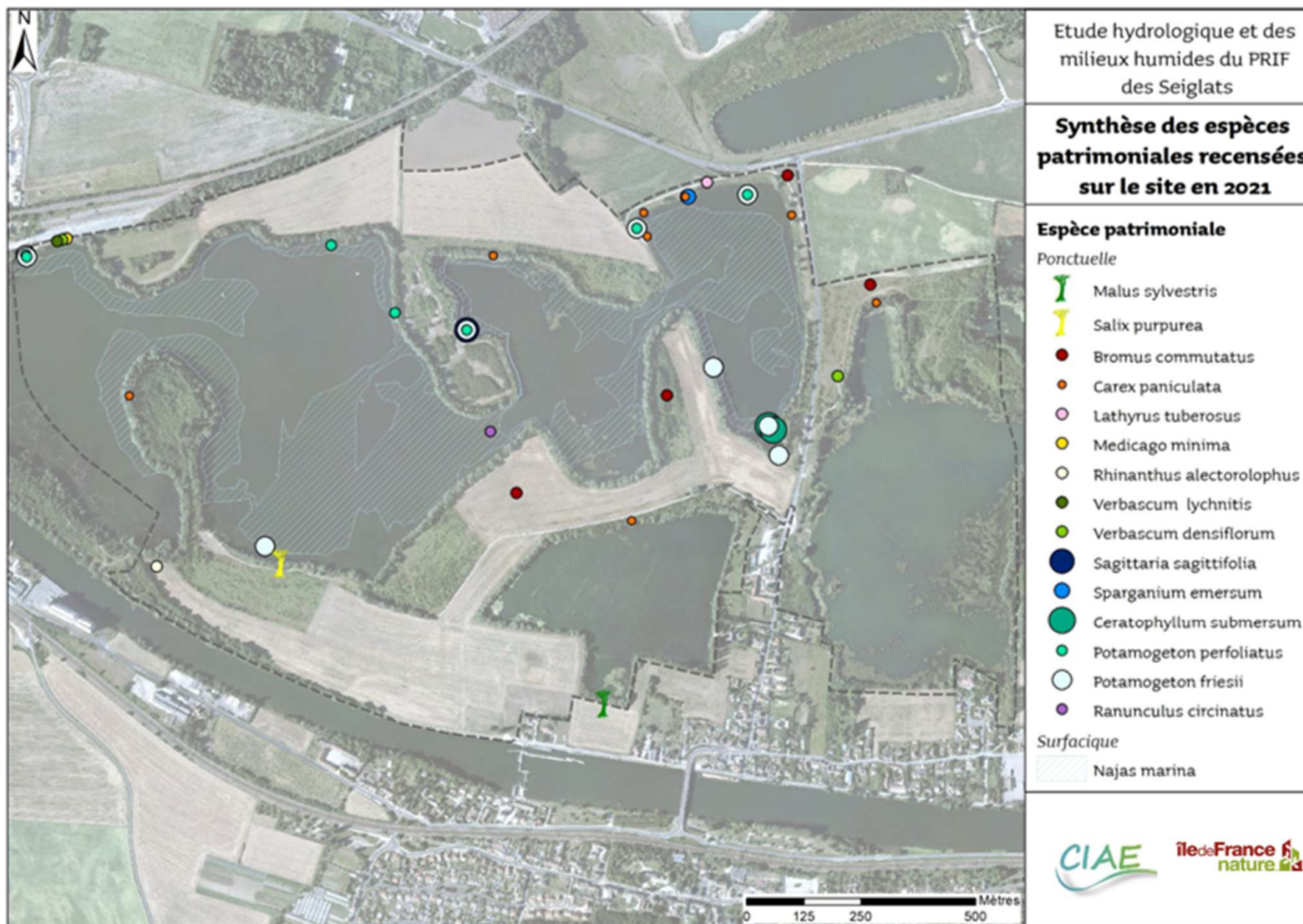


25 espèces d'odonates
Plus de **30 espèces** de rhopalocères
25 espèces d'orthoptères

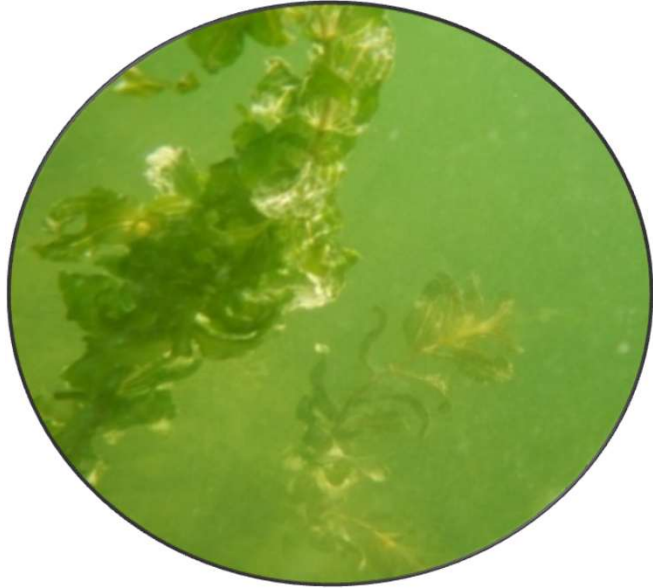


ENJEUX – MILIEUX AQUATIQUES

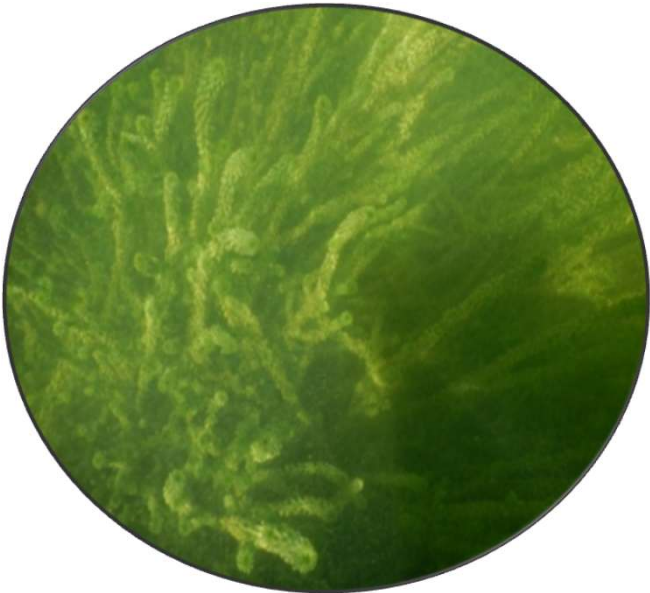
230 espèces recensées dont 16 jugées patrimoniales



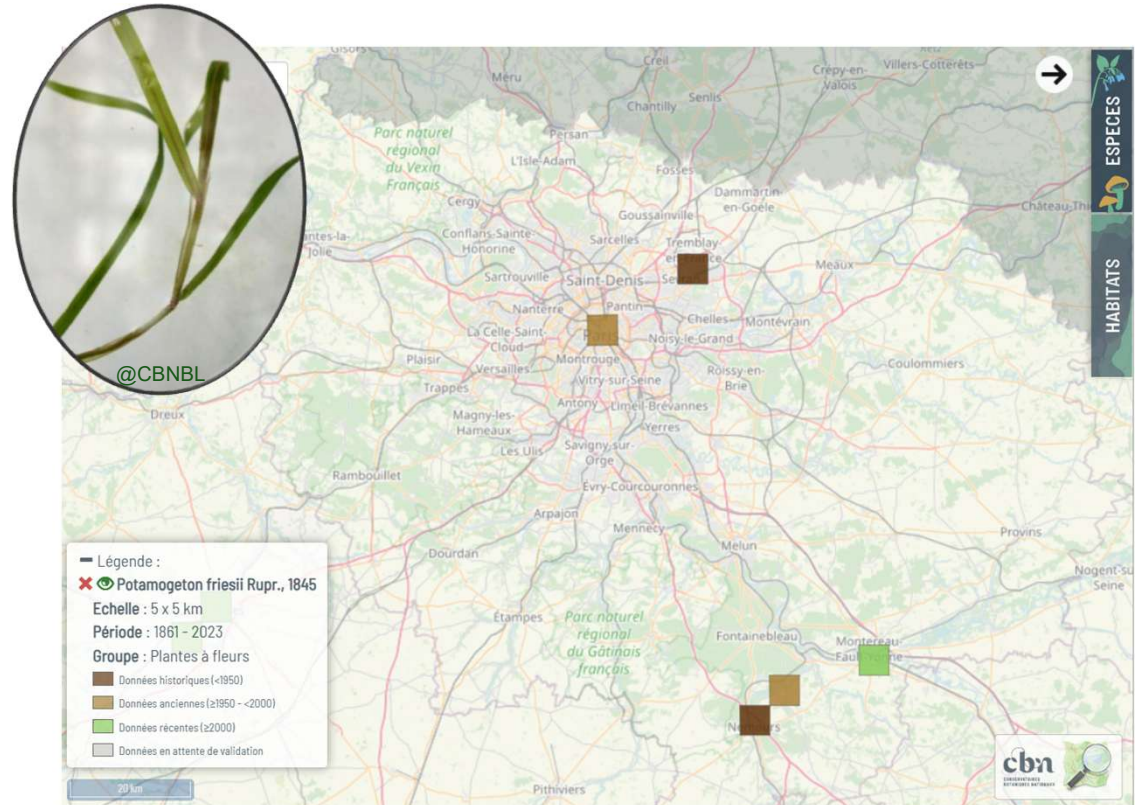
ENJEUX – MILIEUX AQUATIQUES



Potamogeton perfoliatus – RR, ZNIEFF

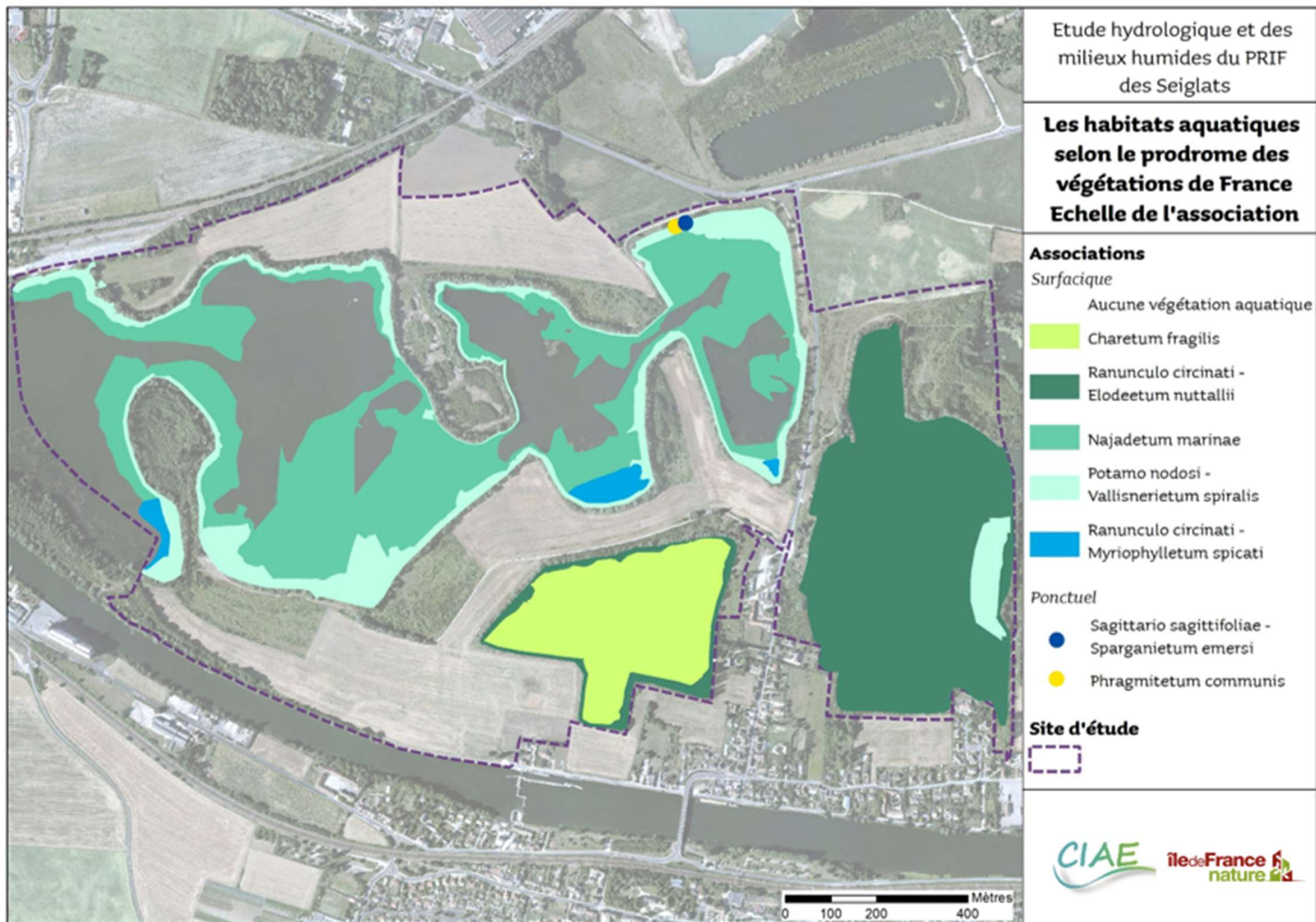


Lagarosiphon major



Potamogeton friesii, RRR

ENJEUX – MILIEUX AQUATIQUES



3.

DÉMARCHE, USAGES ET ENJEUX

- ✓ A la suite des différentes études réalisées, notamment celle sur les milieux aquatiques de 2022, les enjeux naturalistes ont été déterminés avec plus de précision. La nécessité de mieux apprécier les usages et de mieux comprendre les pratiques s'est faite prégnante.

- ✓ Pourquoi s'intéresser aux usages sur cet espace naturel régional, en particulier ?
 - différents plans d'eau sont concernés par des activités de loisirs liés au milieu aquatique pratiquées par des associations ou clubs sportifs qui disposent de conventions (hors RNR),
 - les milieux aquatiques occupent une part importante de l'espace,
 - pour répondre à des demandes d'organisation d'évènements.

LA DEMARCHE

En 2023, l'étude d'un « schéma de répartition des usages tenant compte des enjeux écologiques et d'accueil du public » a donc été lancée avec pour objectifs :

- de décrire et localiser ces usages,
- de cerner les éventuelles incidences des activités sur le milieu,
- de proposer un schéma de répartition et d'adaptation des différents usages au contexte naturel et réglementaire

Démarche de concertation avec :

- Un **comité de pilotage** (IDF Nature et élus locaux)
- Des **entretiens** menés en mars-avril 2023 par le CIAE avec les représentants des associations et clubs sportifs, sur la base d'un questionnaire et d'échanges libres. 11 entretiens ont été réalisés en présentiel, par visioconférence ou en dernier recours par téléphone sur 12 structures sollicitées. La FDC 77 a également été rencontrée pour son rôle d'animateur du site N2000.
- Un **comité technique** inter-directions à IDF Nature
- Un **comité des usagers** réuni en fin d'étude, en 2024.

RÉSULTATS DE LA DÉMARCHE - LES USAGES

➤ **Activités**

7 activités principales référencées (nage, plongée, voile, ski nautique, chasse, pêche, randonnée/marche, vélo) pour 9 structures utilisant le site de manière effective.

2 activités illicites rapportées (pêche en dehors des secteurs autorisés, jet ski).

➤ **Historique**

Associations anciennes (+20 ans), d'où un certain attachement pour le site.

➤ **Nombre de licenciés et pratiquants**

Petites structures avec un nombre de personnes présentes simultanément compris entre 2 et 20 personnes (hors évènements).

➤ **Tendances et évolution des effectifs**

Globalement stable ou en légère baisse (crise sanitaire). Deux pratiques en hausse : voile et triathlon.

➤ **Fort intérêt pour le site**

Permet une très bonne pratique de l'activité (sécurité et pratique sportive diversifiée).

Nature, beauté et richesse de la biodiversité ainsi que le critère de proximité sont également fréquemment cités.

RÉSULTATS DE LA DÉMARCHE - LES USAGES

➤ Fréquence et période d'utilisation

Majoritairement comprises entre 1 et 3 fois par semaine avec une préférence marquée pour le printemps et l'été.

Seule la chasse, dont le calendrier ne répond pas aux mêmes contraintes réglementaires, est réalisée en automne/hiver.

Mois	Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Quantitatif participants												
Fréquence estimée de la pratique (en jours ou mois)												

➤ Contraintes

Réglementaires propres à leur pratique (pêche et chasse principalement).

Intrinsèques au site (visant à limiter les activités en période hivernale pour les oiseaux d'eau).

Accès à l'eau pour les activités aquatiques.

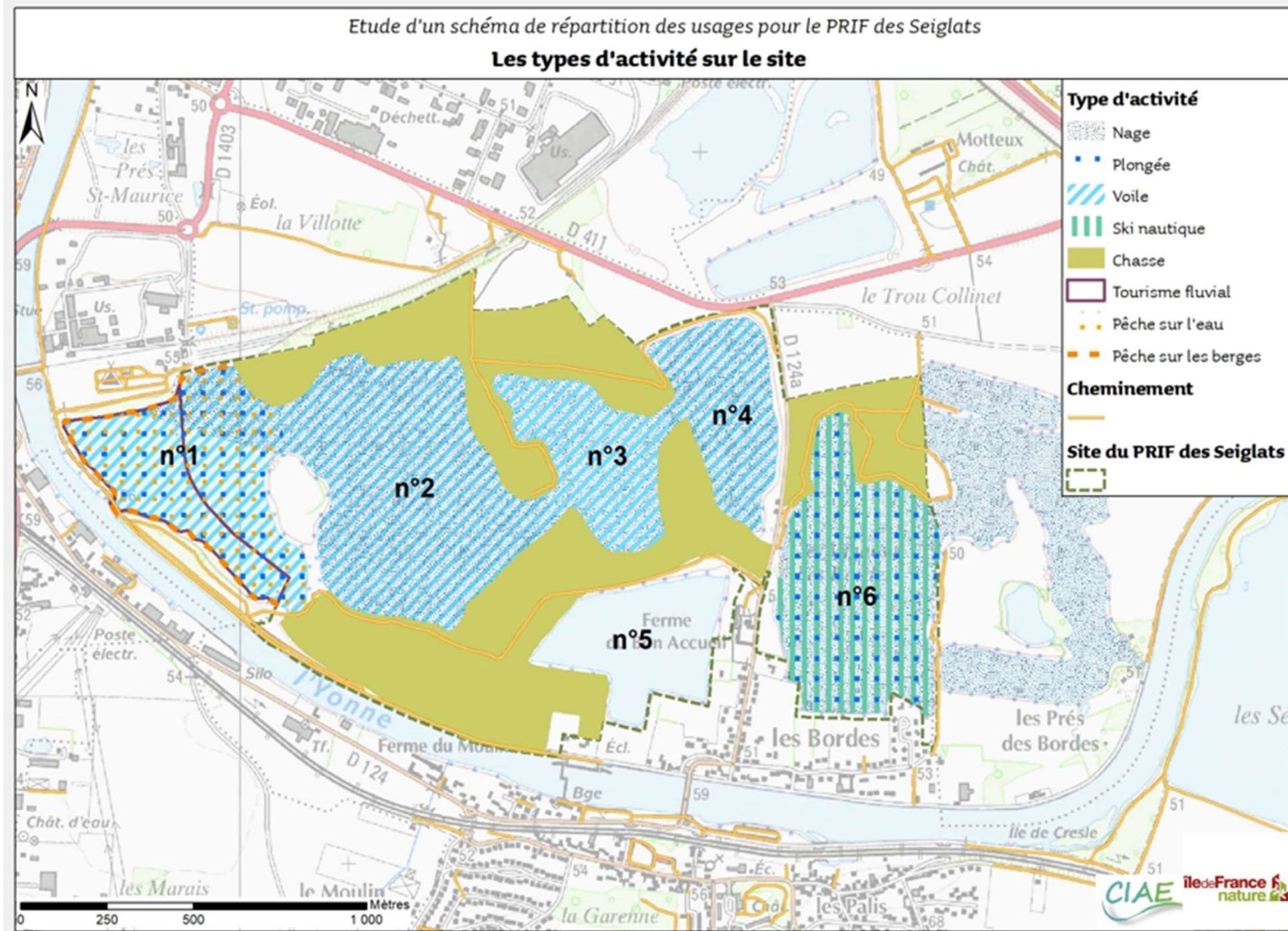
Incompatibilité entre certaines pratiques.

➤ Evènements

Peu nombreux : triathlon, régates de la voile de Montereau, ou nage pour le téléthon.

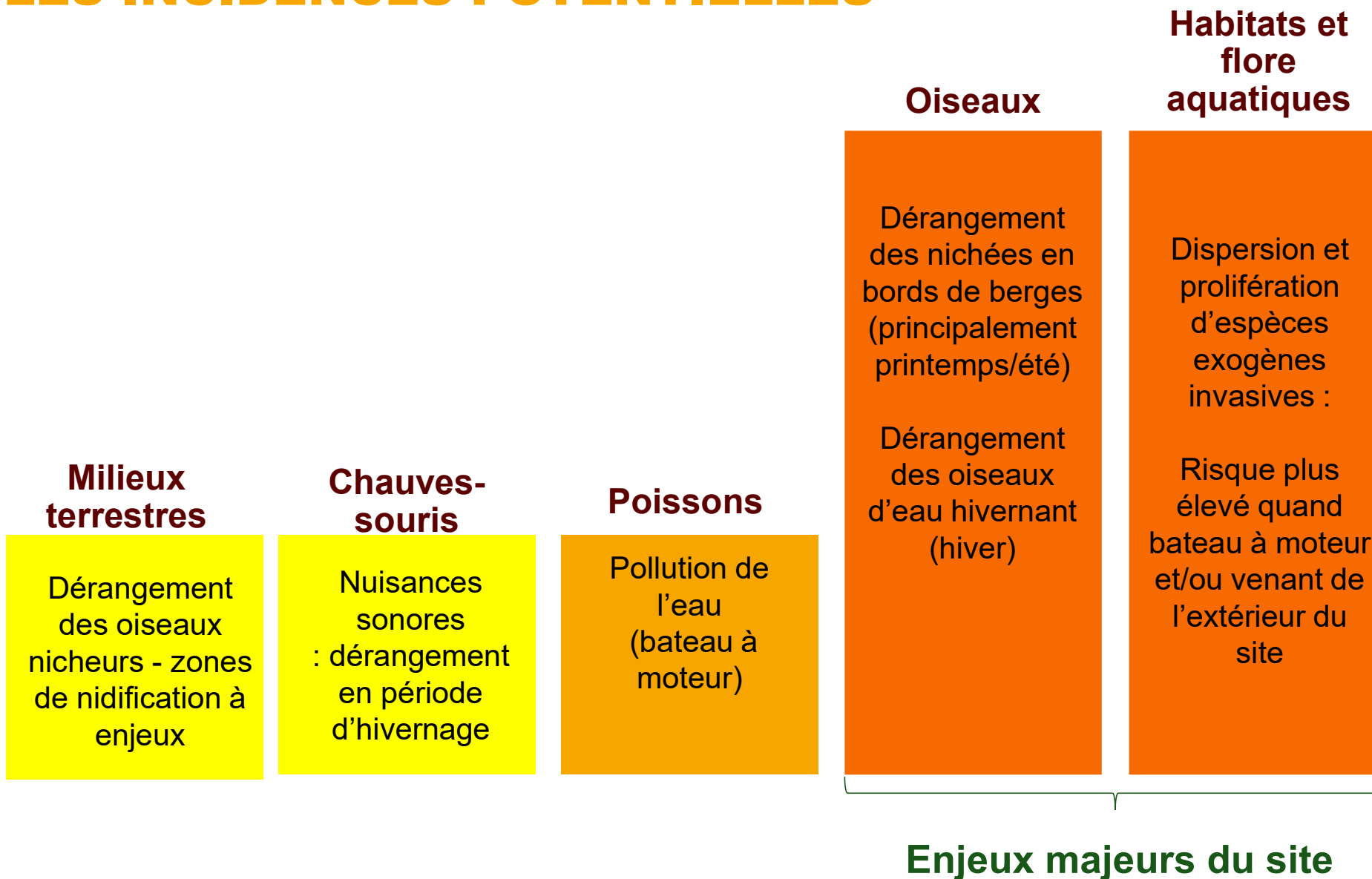
Souhait d'autres évènements potentiels.

RÉSULTATS DE LA DÉMARCHE - LES USAGES





LES INCIDENCES POTENTIELLES



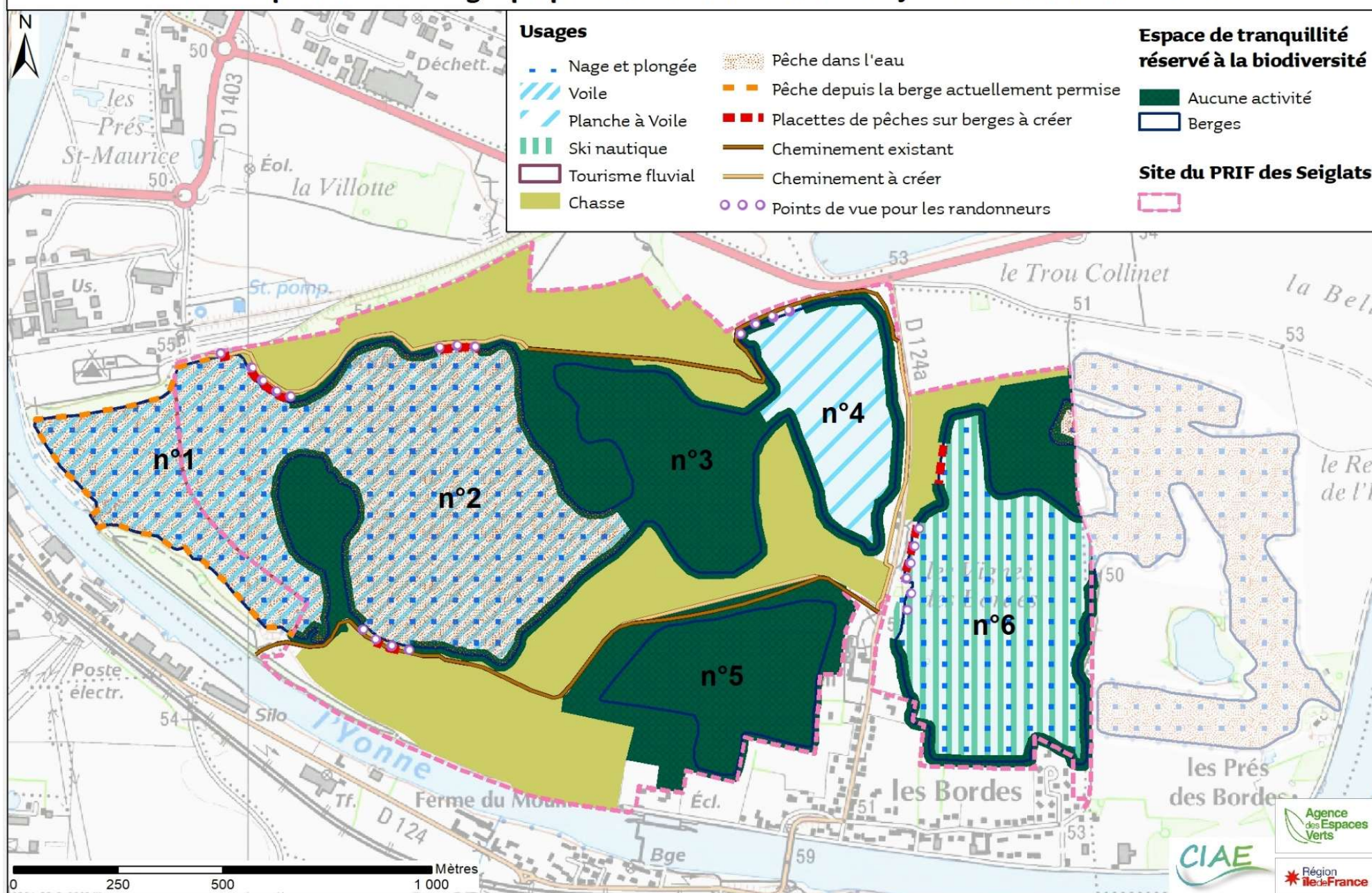
4.

SCHÉMA DE RÉPARTITION

PROPOSITION D'UN SCHÉMA DE RÉPARTITION DES USAGES

Etude d'un schéma de répartition des usages pour le PRIF des Seiglats

Schéma de répartition des usages proposé en cohérences avec les enjeux environnementaux du site



PROPOSITION D'UN SCHÉMA DE RÉPARTITION DES USAGES

Principales mesures permettent de préserver les enjeux écologiques forts du site et de maintenir les usages :

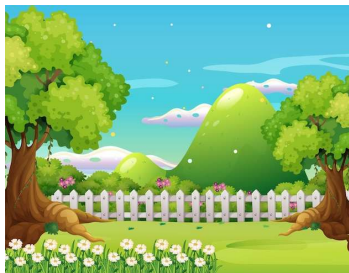
- Plans d'eau 3 et 5 et dans une moindre mesure le 4 seraient dédiés à la préservation de la faune et de la flore
- Pas de nouvelle activité, ni accroissement de celle en présence sur l'étang n°4.
- Pour l'ensemble des pratiques, l'accès aux berges est interdit à moins de 15 mètres de part et d'autre du trait de berge (dans l'eau et sur terre) hormis dans les secteurs de mises à l'eau *et les placettes de pêche dédiées*
- Règlementation de l'activité pêche recommandée

Pratique sur berge localisée sur des secteurs définis permettant l'accès à l'activité toute l'année.

Sur les plans d'eau 1 et 2, pratique autorisée à l'aide d'engins non motorisés.

5.

PRÉCONISATIONS ET PERSPECTIVES



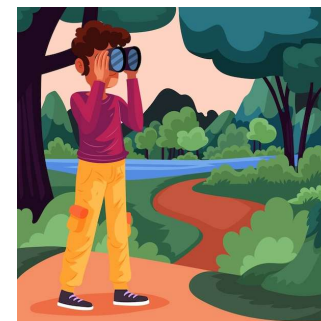
Créer des zones sanctuaires et renforcer l'isolation des étangs



Communiquer/sensibiliser sur les espèces invasives aquatiques



Mettre en place des panneaux pédagogiques sur les enjeux environnementaux du site



Réglementer et contrôler les accès aux espaces aquatiques et terrestres

Faire respecter le calendrier de pratique et le règlement de l'APB



Créer des points de vue et aménager des placettes dédiées à la pêche



Créer des cheminements bien définis



PRÉCONISATIONS ET PERSPECTIVES

Nettoyer minutieusement le matériel afin d'éviter la dispersion des espèces invasives



Privilégier les alternatives plus écologiques
(choix de modèles de moteur moins polluant)



Naviguer en dehors des herbiers affleurant la surface de l'eau



Continuer à participer au ramassage des déchets sur site



Continuer de pratiquer en bonne entente



Respecter le calendrier et le règlement imposé par l'APB



Respecter des zones de tranquillité intégralement dédiées à la faune et la flore
Rester éloigné du bord des berges et utiliser les places d'accès dédiées (mise à l'eau, placette de pêche)

ASSOCIATIONS

